

## DESCRIPTION DE FONCTIONS

### 1. TITRE D'EMPLOI : Infirmier(ère) (2471)

### 2. SOMMAIRE DE LA FONCTION

Personne qui assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins bio-psycho-sociaux d'usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés. Elle évalue l'état de santé de l'usager, détermine et assure la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers. Elle prodigue les soins et traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.

Elle planifie, dispense et évalue l'enseignement aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes. De plus, elle participe à la recherche visant la promotion de la santé et la prévention de la maladie.

Doit détenir son permis d'exercice de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (O.I.I.Q.).

### 3. DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS RELIÉES À LA FONCTION

#### ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE L'USAGER

- 3.1. Procède à une évaluation initiale et continue de la condition de santé physique et mentale de la personne, en considérant les dimensions bio-physiologiques, psychosociales, familiales, culturelles et spirituelles des usagers et exerce la surveillance clinique requise par leur condition de santé;
- 3.2. Intervient dans des situations de santé et de soins complexes et lors de situation d'instabilité clinique;
- 3.3. Évalue régulièrement la condition clinique des usagers assignés à l'infirmière auxiliaire de son équipe;
- 3.4. Évalue les facteurs influençant l'hospitalisation de l'usager;
- 3.5. Si hospitalisé, optimise la prise en charge de sa santé en prévision d'un retour à son milieu de vie (domicile ou hébergement) le plus rapidement possible;
- 3.6. Si non hospitalisé, optimise la prise en charge de sa santé pour diminuer le recours à l'hospitalisation;
- 3.7. Évalue les besoins d'apprentissage de l'usager et détermine le plan d'enseignement ainsi que les modalités d'application;
- 3.8. Évalue la douleur de l'usager, que celle-ci soit aiguë ou chronique, et enseigne à l'usager/famille comment la gérer selon ses capacités;

- 3.9. Évalue les besoins et les attentes exprimés par l'utilisateur et sa famille;
- 3.10. Évalue les risques inhérents à la santé et à la sécurité de la personne;
- 3.11. Évalue une plaie et détermine le plan de traitement selon les méthodes et les règles de soins en vigueur dans l'établissement;
- 3.12. Intègre à sa pratique l'ensemble des outils cliniques permettant d'établir l'histoire de santé d'une personne et d'expliquer la dynamique familiale;
- 3.13. Contribue à la sécurité, à la qualité et à la continuité des soins en assurant une communication optimale avec les membres de l'équipe soignante, particulièrement l'infirmière auxiliaire et le préposé assigné à l'équipe, les différents intervenants et les partenaires en lien avec les besoins spécifiques et complexes de la clientèle;
- 3.14. Répond aux demandes de l'assistant(e) du supérieur immédiat (ASI) lors de situations reliées aux mesures d'urgence, (code bleu, blanc, jaune, etc.) en fonction des besoins de l'utilisateur ainsi que des politiques de l'établissement;
- 3.15. Analyse les différentes échelles de mesures et de risques qui ont été complétées par l'infirmière auxiliaire de son équipe.

### **PLANIFICATION DES SOINS INFIRMIERS**

- 3.16. Planifie les activités de soins selon une démarche systématique en favorisant le maintien des capacités résiduelles et la coopération maximale de l'utilisateur, en l'informant du déroulement des différentes activités et en respectant ses habitudes de vie;
- 3.17. Assume la gestion du dossier de l'utilisateur incluant la gestion des ordonnances;
- 3.18. Élabore le plan thérapeutique infirmier (PTI) et en assure le suivi;
- 3.19. Délègue les activités de soins selon le champ d'exercice, les habiletés et les connaissances de chacun des membres de l'équipe (loi 90, efficience et efficacité);
- 3.20. S'assure du partage des usagers de l'équipe selon l'acuité des soins requis et prend en charge les usagers qui ont des problèmes de santé aigus et complexes;
- 3.21. Travaille en étroite collaboration avec l'infirmière auxiliaire et le préposé aux bénéficiaires et assure la coordination des soins et services requis par l'utilisateur;
- 3.22. Informe les membres de l'équipe de toute modification au plan thérapeutique infirmier;
- 3.23. Incite la participation de la personne ou de sa famille dans la prise de décision concernant la détermination des besoins prioritaires à partir de ses préoccupations ou de ses besoins;
- 3.24. Se réfère au besoin, à l'équipe interdisciplinaire, à l'infirmière clinicienne, à l'ASI, à la conseillère clinicienne en soins infirmiers et à la conseillère en soins infirmiers selon la problématique soulevée dans les cas complexes de soins et assure le suivi des interventions et de leur résultat.

### **RÉALISATION DU PLAN DE SOINS ET TRAITEMENTS**

- 3.25. Assure une présence thérapeutique auprès de l'utilisateur et intervient en fonction des besoins;
- 3.26. Prodigue les soins infirmiers spécifiques à son champ d'exercice selon les meilleures pratiques et selon l'environnement de soins dans lequel elle exerce;
- 3.27. Procède à la surveillance et au monitoring de l'utilisateur dans le but de prendre une décision clinique et d'ajuster le plan thérapeutique infirmier;

- 3.28. Effectue l'examen physique (en lien avec la symptomatologie et/ou la pathologie de l'usager) lorsque nécessaire;
- 3.29. Transmet à l'ASI, au gestionnaire de cas et au médecin traitant, s'il y a lieu, l'information pertinente concernant l'état de santé de la personne;
- 3.30. Initie les mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance individuelle ou collective;
- 3.31. Applique les ordonnances individuelles et collectives ainsi que les règles de soins infirmiers en vigueur dans l'établissement;
- 3.32. Administre les traitements et médicaments aux personnes selon les règles de soins infirmiers, les ordonnances collectives, protocoles infirmiers et les méthodes de soins en vigueur dans l'établissement;
- 3.33. Prodigue un enseignement individualisé à l'usager et évalue les résultats d'apprentissage;
- 3.34. Applique le protocole d'immunisation du Québec (PIQ) selon le statut vaccinal de l'usager;
- 3.35. Consigne systématiquement au dossier ses observations, les changements et les interventions effectuées ainsi que les réactions de l'usager;
- 3.36. Prend en charge la personne qui nécessite l'administration de soins et de traitements complexes requérant une expertise clinique en soins infirmiers;
- 3.37. Assure un leadership clinique et partage ses connaissances auprès de ses collègues et de l'équipe interdisciplinaire.

### **SUIVI CLINIQUE ET CONTINUITÉ DES SOINS**

- 3.38. Assure le suivi systématique des usagers qui lui sont confiés ainsi que la gestion de l'épisode de soins;
- 3.39. Assure le suivi clinique des usagers de l'équipe qui reçoivent des soins ou traitements par l'infirmière auxiliaire et le préposé aux bénéficiaires;
- 3.40. Évalue les résultats des soins infirmiers prodigués par l'infirmière auxiliaire et le préposé aux bénéficiaires et apporte les modifications nécessaires au PTI et aux différents plans de travail pertinents;
- 3.41. Ajuste la distribution des soins au sein des membres de l'équipe de soins lorsque requis;
- 3.42. Met à jour de façon continue le plan thérapeutique infirmier;
- 3.43. Assure le suivi de certains examens diagnostiques et avise le médecin ou le pharmacien au besoin;
- 3.44. S'assure que la personne ou sa famille a reçu les soins planifiés et de qualité par les membres de l'équipe de soins infirmiers;
- 3.45. Prépare la personne et sa famille en prévision de la fin de ses services et y met fin au moment opportun;
- 3.46. Assure la continuité des soins infirmiers (durant le quart de travail, interétablissements, interservices et dans la communauté).

### **DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL**

- 3.47. S'assure de la mise à jour de ses connaissances et s'engage dans un processus de formation continue pertinent à l'exercice de ses fonctions en répondant aux exigences de son ordre professionnel soit un minimum de 20 heures de formation continue par année, dont 7 heures de formation accréditée;

- 3.48. Identifie ses besoins d'apprentissage afin de développer ses compétences cliniques et son leadership mobilisateur;
- 3.49. Participe aux activités de formation pertinentes à sa pratique et contribue à la diffusion de l'expertise;
- 3.50. Actualise ses connaissances au regard des politiques et procédures en vigueur dans l'établissement;
- 3.51. Participe à l'orientation et à l'évaluation du nouveau personnel et facilite son intégration à l'équipe de soins;
- 3.52. Participe à la dispensation de programmes de formation continue en soins infirmiers en partenariat avec l'infirmière clinicienne, l'assistante du supérieur immédiat, la conseillère clinicienne en soins infirmiers et la conseillère en soins infirmiers;
- 3.53. Suscite l'intérêt des intervenants dans les activités de préceptorat;
- 3.54. Participe à l'appréciation de son rendement;
- 3.55. Collabore à l'évaluation du rendement du personnel de son équipe;
- 3.56. Participe et s'implique dans les réunions de service;
- 3.57. Participe et s'implique dans les comités où sa présence est sollicitée;
- 3.58. S'implique dans la résolution de problèmes ou de conflits rencontrés au sein de l'équipe de soins.

### **AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET SERVICES**

- 3.59. Collabore à l'application du programme d'amélioration continue de la qualité et des pratiques organisationnelles requises (POR);
- 3.60. S'assure de l'application des pratiques relatives à la gestion des risques et à la prévention des infections;
- 3.61. Participe au développement des outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins;
- 3.62. S'assure de l'utilisation judicieuse des fournitures en lien avec la condition clinique de l'utilisateur;
- 3.63. Participe à des collectes de données cliniques afin d'assurer l'évaluation continue de la qualité des soins ou des services;
- 3.64. Promeut et applique de façon adéquate les protocoles, les ordonnances collectives, les méthodes et règles de soins en vigueur dans l'établissement et fait la promotion des pratiques exemplaires;
- 3.65. Collabore à l'évaluation des nouveaux produits, des équipements et de méthodes de travail;
- 3.66. Collabore au processus d'Agrément Canada (CIUSSS) et/ou lors de visites ministérielles (CHSLD).

### **PARTICIPATION À L'ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE**

- 3.67. Participe aux rencontres de l'équipe interdisciplinaire concernant les usagers sous sa responsabilité;
- 3.68. Transmet aux autres membres de l'équipe les renseignements relatifs à la condition clinique de l'utilisateur;
- 3.69. Collabore avec les divers professionnels à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des résultats et le suivi du plan d'intervention interdisciplinaire (PII) lorsque pertinent;

- 3.70. Accompagne et soutient la personne et sa famille dans les rencontres interdisciplinaires;
- 3.71. Dirige la personne présentant un besoin spécifique vers les personnes appropriées;
- 3.72. Initie et coordonne, selon le besoin, une rencontre interdisciplinaire. |

#### **4. TÂCHES SPÉCIFIQUES**

#### **5. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, la sécurité des usagers, résidents, employés, médecins, stagiaires et bénévoles est de première importance.

Afin d'assurer la sécurité de tous, les employés, médecins, stagiaires, bénévoles et personnes liées par contrat de service appelés à travailler ou contribuer dans le processus de prestation des soins et services ont des obligations et des responsabilités relatives à la sécurité. À ce titre, le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal s'attend à ce que chacun d'eux s'acquitte des responsabilités suivantes :

|

- 5.1 Prendre les moyens nécessaires et pertinents dans le cadre de leur fonction afin de ne pas compromettre leur propre sécurité, la sécurité des usagers, des résidents, des familles, des visiteurs ou des collègues;
- 5.2 Respecter les politiques et procédures relatives à la sécurité et à la qualité des soins, et ce, afin d'assurer une saine gestion des risques, telles la politique de prestation sécuritaire des soins et services de santé, la politique de double identification de l'utilisateur, la politique relative à la carte d'identité, la procédure de déclaration des incidents et des accidents, etc.;
- 5.3 Respecter et appliquer les normes, les bonnes pratiques ou méthodes de travail pertinentes à leur fonction qui ont un impact sur la sécurité, telles que l'utilisation des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires, la protection des mots de passe informatique, l'administration sécuritaire des médicaments, le protocole d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle, etc.;
- 5.4 Respecter les procédures lors de mesures d'urgence telles les procédures d'intervention en situation d'agressivité ou de violence, lors de fugue de patient, lors d'incendie, etc.;
- 5.5. Respecter et appliquer les mesures d'hygiène de base et de prévention et contrôle des infections;
- 5.6 Signaler à leur supérieur immédiat (ou à un gestionnaire en responsabilité) ou déclarer, le cas échéant, les incidents et les accidents impliquant un usager, visiteur, les biens de l'utilisateur ou ceux de l'établissement, y compris le signalement de tout appareil défectueux;
- 5.7 Suggérer ou appliquer les mesures préventives et correctives suite à des événements ou lorsque des situations à risques surviennent;
- 5.8 Collaborer à toute enquête interne ou externe en matière de gestion des risques;
- 5.9 Participer, le cas échéant, à une démarche de divulgation faite au patient, à un résident ou à son représentant suite à un accident.

## 6. EXIGENCES

### **Formation académique :**

Doit détenir un diplôme d'études collégiales et un permis d'exercice de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (O.I.I.Q.).

### **Compétences requises :**

- Orientation vers les partenaires
- Orientation vers l'amélioration continue
- Capacité à œuvrer dans un contexte de transformation
- Communication

Au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, nous sommes animés par des valeurs organisationnelles qui définissent notre philosophie de gestion et qui encadrent nos actions. Les valeurs qui nous unissent sont la collaboration, le professionnalisme, la qualité des soins et services, la communication et le respect.